



## La crèche croix rouge rend caduque le contrat d'accueil de mon fils

Par **Oliviasxm**, le **21/06/2023** à **03:51**

Bonjour,

Mon conjoint travail pour la croix rouge au sein d'une crèche, il est chef cuisto. Depuis 30 mois en cdi. La croix rouge a accordé une place à notre premier enfant en 2021. La directrice a reconduit son contrat et acceptée notre deuxième enfant. Et aujourd'hui à 1 mois et 6 jours de la fin de l'année estival, on a remit à mon conjoint un courrier attestant que le contrat de mon enfant était caduque, car il ne souhaite plus accepter les enfants des salariés. On t-il le droit de faire cela? Je reprends le travail le 29 aout. La creche devait reprendre le 22 aout avec mes deux enfants...

Merci de votre aide